

C.C.A.S D'ACHERES LA FORET

REUNION DU 10 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux et le 10 décembre à 11 h 00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans la salle communale sous la présidence de Monsieur Patrice MALCHERE, Maire, Président du CCAS.

Membres présents : Patrice MALCHERE, Philippe GUITTON, Laëtitia SALINGROD, Sandra LEJAL, Camille MIDOU, Martine PRIN.

Membre absente : Elisabeth MACAUX, Stella BOUCHENY

Secrétaire : Laëtitia SALINGROD

Nb de Mb afférent au C.A.: 9

Convocation : 20/09/2022

Nb de Mb en exercice: 7

Publication : 17/12/2022

Qui ont pris part aux délibérations : 5

Début de séance à 11h15

1. Election du vice-président

Sandra LEJAL présente sa candidature et est élue à l'unanimité.

2. Point sur les aides accordées

Aide au chauffage

Consiste en une livraison par an de 150 € de fuel, gaz ou bois de chauffage aux familles dont les ressources mensuelles sont inférieures à :

- pour une personne seule	1 000 €
- pour un couple sans enfant à charge	1 400 €
- pour une personne seule avec enfant(s) à charge	1 000 € + 150 €/enfant
- pour un couple avec enfant(s) à charge	1 400 € + 150 €/enfant

Aucune demande d'aide à ce jour.

Aide aux familles Centre de loisirs

Quotient familial	Aide CCAS pour un enfant par jour en €	Aide CCAS à partir du 2 ^{ème} enfant par jour en €
0 - 355	11	9
356 – 500	9	7
501 – 600	6	4
601 - 700	4	2

Aucune demande d'aide en 2022.

Aide aux familles Cantine

Rappel des tarifs selon quotient familial. Tarif par défaut : 4.75 € pour 1^{er} enfant et 4.55 € à partir du 2^{ème}.

Quotient familial	Tarif 1er enfant	Tarif à partir du 2ème enfant
≥ 1 000	4.75	4.55
800 - 999	4.55	4.35
600 - 799	4.45	4.25
400 - 599	3.85	3.63
< 399	3.00	2.78

Quatre familles ont bénéficié de tarifs aidés au regard de leur quotient familial en 2022.

Aide Classe de découverte

L'organisation de la classe multisports à Oléron (Charente-Maritime) du 11 au 15 avril 2022 s'est réalisée comme prévu. Pour Rappel, l'aide de la commune était définie à 340 € par enfant soit 6 460 €.

2 aides ont été accordées de 50 € chacune.

Le conseil d'administration vote à l'unanimité le maintien des aides telles que présentées. Les échelles du quotient familial seront retravaillées pour une lecture similaire pour l'ensemble des aides.

3. Canicule : surveillance des ainés

Lors des périodes de canicule de l'été 2022, plusieurs élus se sont organisés pour appeler les ainés.

Plus de 100 personnes ont ainsi été contactées. Aucun besoin particulier n'a été recensé. L'entourage familial est globalement suffisant.

Une communication sera effectuée en 2023 pour inviter les nouvelles personnes qui le souhaitent à s'inscrire.

4. Noël aux anciens

130 Colis de Noël vont être remis en cette fin d'année 2022 aux Achérois de plus de 70 ans. La dépense totale est de : 4 794.81 €.

5. Atelier bien être

Les caisses de retraite financent des ateliers que les communes peuvent solliciter et proposer à leurs administrés selon les disponibilités.

Contact est pris avec le service dédié pour mettre en place des ateliers en 2023.

6. M57

Le conseil d'administration vote à l'unanimité l'ajout du point suivant à l'ordre du jour : Finances - passage de la comptabilité en M57.

Le Président propose donc aux membres du conseil d'administration d'approuver le passage du CCAS d'Achères la Forêt à la nomenclature M57 abrégée à compter du budget primitif de l'année 2023.

Le conseil d'administration, à l'unanimité :

- autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets du CCAS d'Achères-la-Forêt pour la M57 à compter du 01/01/2023.
- choisit la nomenclature abrégée.
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

7. Questions diverses

- Registre du plan d'urgence.

Sandra LEJAL propose que soit mis en ligne sur le site de la commune le formulaire d'inscription et la procédure pour ce faire.

L'assemblée valide cette proposition.

- Laëtitia SALINGROD demande à avoir communication du règlement du CCAS.

- Galette des anciens

Pour information, la rencontre autour de la galette est organisée par la commune le samedi 21/01/2022 à 15h00.

Monsieur le Président précise qu'il convient d'inviter un gendarme (l'adjudant Stéphanie de LCLR) pour sensibiliser les personnes âgées qui se retrouvent seules et leur rappeler les gestes de mise en sécurité.

Levée de séance à 12h00